

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 février 2023**

**Délibération n° CP-2023-2122**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement du cours Émile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

**Commission permanente du 27 février 2023****Délibération n° CP-2023-2122**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement du cours Émile Zola - 3ème tranche - Tronçon D rues Baratin-Souvenir - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de réaménagement du cours Émile Zola fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Axe majeur et structurant de Villeurbanne, le cours Émile Zola était fréquenté jusqu'en 2014, chaque jour, par 20 000 à 24 000 véhicules, source de conflits d'usages avec les piétons et les cyclistes et d'une pollution atmosphérique et sonore trop élevée. Une transformation en profondeur de cet axe long de 3,5 km était nécessaire et a démarré en 2014. L'objectif est d'offrir aux riverains un cadre de vie amélioré avec un meilleur partage de l'espace entre les usagers, la réduction de la circulation à 2x1 voies, des trottoirs élargis, plus de végétation, des placettes aménagées et de nouveaux aménagements cyclables.

**II - Objectifs**

Il s'agit de transformer le cours Émile Zola pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable. Le principe majeur consiste à redistribuer l'espace de la rue au profit des modes actifs et, en particulier, des cycles avec, notamment, la réalisation d'un aménagement cyclable et la réduction des voies de circulation.

Au-delà de l'objectif général, les autres objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie en réduisant les nuisances liées au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique), en sécurisant les déplacements des usagers et en facilitant l'usage des modes actifs (vélo, marche à pied),
- conforter les cœurs de quartier et relier les pôles d'agglomération,
- accompagner les mutations urbaines des quartiers Gratte-Ciel et Cusset (réalisation d'équipements majeurs et construction importante de logements).

Le périmètre global de l'opération porte sur la partie intra-périphérique (3,5 km) de la ville.

Compte tenu du linéaire important, le réaménagement du cours Émile Zola est réalisé en tranches opérationnelles :

- la 1<sup>ère</sup> tranche, tronçon C, concerne les rues L'Herminier/Baratin, les travaux se sont déroulés d'octobre 2014 à l'été 2016,
- la 2<sup>ème</sup> tranche, tronçon A, concerne les rues Thiers/Kahn, les travaux se sont déroulés de juin 2018 à fin décembre 2019,
- la 3<sup>ème</sup> tranche, tronçon D, concerne les rues Baratin/Souvenir, objet de la présente délibération, dont les travaux de voirie ont débuté en mars 2022,
- la 4<sup>ème</sup> tranche, tronçon B, concernera les rues Khan/L'Herminier et sera à programmer en lien avec les opérations d'aménagement de Gratte-ciel nord et de la ligne de tramway T6 nord.

### III - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'opération a donné lieu à des votes d'autorisations de programme successives à hauteur de 29 966 802 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, de 257 140 € TTC à la charge du budget annexe des eaux et de 140 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement :

- par délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2009-1015 du 2 novembre 2009, n° 2010-1604 du 28 juin 2010 et n° 2011-2384 du 12 septembre 2011, pour des montants, respectivement de 250 000 €, 3 025 000 € et 855 000 € au budget principal,
- par délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2013-3968 du 24 juin 2013, pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, tronçon C L'Herminier/Baratin, pour un montant de 14 500 000 € à la charge du budget principal et pour un montant de 257 140 € TTC à la charge de budget annexe des eaux,
- par délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-0379 du 3 novembre 2014, une décision modificative a conduit à augmenter l'autorisation de programme de 422 224 € et par délibération du Conseil n° 2015-0476 du 6 juillet 2015, le budget supplémentaire a conduit à une réduction d'autorisation de programme de 2 628 000 €,
- par délibération du Conseil n° 2018-2540 du 22 janvier 2018, pour les travaux de voirie de la 2<sup>ème</sup> tranche, tronçon A Thiers/Kahn, pour un montant de 10 500 000 €,
- par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0503 du 26 avril 2021, pour les travaux de voirie de la 3<sup>ème</sup> tranche, tronçon D Baratin/Souvenir, pour un montant de 3 042 578 €,
- par délibération du Conseil n° 2021-0870 du 13 décembre 2021, pour les travaux d'assainissement de la 3<sup>ème</sup> tranche, tronçon D Baratin/Souvenir, pour un montant de 140 000 €.

L'opération a donné lieu, également, à des votes d'autorisations de programme successives à hauteur de 613 400 € en recettes au bénéfice du budget principal :

- par délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2011-2384 du 12 septembre 2011, pour un montant de 181 400 €,
- par délibération du Conseil n° 2018-2540 du 22 janvier 2018, pour un montant de 432 000 €.

Le projet de réaménagement du cours Émile Zola procède à la déconnexion d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau d'assainissement unitaire. Aussi, dans le cadre du contrat d'agglomération 2022-2024 et par sa décision d'aide n° 2022-6144 du 15 septembre 2022, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accordé une subvention de 109 664 € nets de taxes à la Métropole pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche, tronçon D rues Baratin/Souvenir.

Le présent dossier a pour objet d'individualiser l'autorisation de programme complémentaire pour inscrire les recettes de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à la Métropole pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche, tronçon D rues Baratin/Souvenir du cours Émile Zola à Villeurbanne.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 109 664 € nets de taxes en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 109 664 € en 2023,

sur l'opération n° OP09O2055.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 723 064 € en recettes au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 février 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299207-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------